

Il n'y a pas qu'en Corse que le crime antilaïque fleurit (Dixit Georges Brassens)

Statue de Notre-Dame à La Flotte

Site catholique17.fr 24 Jan 2023



Une statue de la Vierge a été offerte à la commune de La Flotte-en-Ré par une famille reconnaissante de voir un père et son fils rentrer vivants à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La statue a été installée en 1983 à un carrefour de la ville. En 2020, elle a été endommagée lors d'un accident de la route. La municipalité a décidé de la restaurer pour la remettre en place.

L'association de La Libre Pensée a saisi la justice pour réclamer le retrait de cette statue, invoquant la loi de 1905 qui interdit l'installation de monuments à caractère religieux sur le domaine public. Une première décision de justice a donné raison, en 2022, à l'association, confirmée récemment par la cour administrative d'appel de Bordeaux, ordonnant à la commune de La Flotte-en-Ré de déplacer cette statue hors du domaine public.

Le sectarisme de la requête de l'association surprend croyants et non croyants comme en attestent les nombreux appels téléphoniques au diocèse, les reportages dans les médias ou les pétitions sur Internet... La procédure juridictionnelle n'est pas terminée, la commune vient de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat.

Sur RCF Charente-Maritime, Mgr Georges Colomb, évêque de La Rochelle et Saintes, estime que la justice a choisi une application très stricte de la loi de 1905. Il nous invite à la réflexion : "On peut se demander s'il ne faudrait pas en avoir une vision plus apaisée, qui tienne compte de la vie des gens, qui respecte l'histoire des habitants."

Au-delà de la décision de justice, il faut également éviter de diviser la société, et favoriser le respect et

l'écoute mutuelle. "Les autres ont-ils encore le droit de s'exprimer en public, même quand leur avis est différent du nôtre ? Je préfère une société où on est capable de supporter une personne qui a d'autres croyances que les nôtres. C'est une question de convivialité, de vie en société, que nous pose aussi cette statue."

Le diocèse, bien que non propriétaire de la statue, est prêt à apporter son aide pour trouver une solution respectueuse de la liberté de conscience des habitants et de l'histoire de La Flotte-en-Ré.